



Pour qui :

Les élus, les agents d'accueil, les RH.

Objectifs principaux :

- Répondre aux obligations de la loi de février 2005.
- Améliorer l'accès des services publics aux personnes en situation de handicap.
- Permettre de promouvoir le handicap et la citoyenneté.

Objectifs pédagogique :

- Mieux accueillir les publics fragiles.
- Comprendre l'importance des aménagements.
- Répondre aux besoins des familles concernés par le handicap.
- Savoir chercher les relais et aides pour améliorer l'accueil d'une personne en situation de handicap.

Compétences ciblées :

- Connaissance du handicap des aménagements.
- Améliorer ses processus d'accueil et d'accompagnement.
- Proposer des outils accessibles.

Notre +

Une approche par des situations concrètes.

Des outils faciles à utiliser.

Transmission de contacts et lieux ressources.

Une mise en action.

Une animation par des professionnels ayant une expérience du handicap et de l'accessibilité.

Aménagements légaux, qualité d'accueil, adaptation aux différents handicaps.

Contenu :

▪ Connaissance du handicap des aménagements.

Quiz, la loi, présentation des chiffres clés, les différents handicaps.

Les aménagements obligatoires, utiles : fiches pratiques.

▪ Améliorer ses processus d'accueil et d'accompagnement.

Cas pratiques,
Communications pour tous, méthodes, lever les freins.

Handicap psychique,
Handicap visuel,
Handicap Auditif,
Les personnes ressources.

▪ Proposer des outils accessibles.

Evaluation des besoins : démarches, relais.
Accessibilité internet, informatique.
Les bonnes idées.
Les lieux et personnes ressources.

Méthode pédagogique :

- Formation interactive.
- Utilisation de supports internet et audiovisuel.
- Témoignages et apports de personnes ressources en situation de handicap.
- Mises en situation.
- Échanges de pratiques.